

Conditions de participation au concours « L'offre du champion »

1. ORGANISATEUR

L'organisateur ou le promoteur de ce jeu-concours est SNIPES SE, Schanzenstraße 41, 51063 Cologne, Allemagne (ci-après « l'organisateur » ou « SNIPES »).

2. PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours « L'offre du champion » aura lieu du 02/06/2025 à 10h00 au 08/06/2025 à 23h59.

2.1 DROIT DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, qu'elle réside en France et qu'elle dispose d'un compte SNIPES CLIQUE (ci-après dénommé « participant »). Une seule participation par participant est possible. Le participant est lui-même responsable de l'exactitude de ses propres coordonnées. En cas de non-respect des conditions de participation, SNIPES se réserve le droit d'exclure les personnes concernées du jeu-concours. Le cas échéant, les gains peuvent également être retirés ultérieurement dans de tels cas. Les employés de Snipes SE ainsi que de toutes les entreprises visées par les §§ 15 et suivants de la loi sur la protection des données AktG sont exclues du jeu-concours.

2.2. PARTICIPATION

La participation au jeu-concours peut se faire de l'une des trois manières suivantes :

1. Le participant effectue un achat en ligne et doit saisir le code CHAMPIONS dans son panier,
ou
2. En magasin, lors de son achat, le participant doit faire scanner à la caisse le code-barres disponible dans la boîte de réception de l'application ou dans la newsletter SNIPES, ainsi que son identifiant SNIPES,
ou
3. Le participant peut également participer au jeu-concours sans achat, en saisissant son adresse e-mail ainsi que son prénom et son nom sur <https://www.snipes.com/fr-fr/contestform>, en acceptant les conditions de participation et en envoyant le formulaire.

La condition préalable à la participation au concours est que le participant fasse partie du programme SNIPES CLIQUE.

2.3 DATE LIMITE DE PARTICIPATION

La date limite de participation est le 08/06/2025 à 23h59.

3. DÉTERMINATION DES GAGNANTS ET DES PRIX

3.1 PRIX

Le prix à gagner est 12x 2 billets pour le premier match à domicile du Paris Saint-Germain de la saison 2025/2026. L'accompagnateur doit être âgé d'au moins 18 ans. Le prix ne peut être versé en espèces et est exclu de l'échange. Le prix ne peut être transféré à un tiers. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix par un prix similaire de valeur égale ou supérieure.

3.2 DÉTERMINATION ET NOTIFICATION DES GAGNANTS

Douze participants au concours peuvent chacun gagner 2 billets pour le match. Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants. Les gagnants seront informés par e-mail avant le 30/06/2025. Le gagnant doit transmettre les données demandées à SNIPES dans les 48h suivant la première tentative de contact. S'il ne le fait pas, il perdra son droit au gain. La politique de confidentialité de SNIPES actuellement en vigueur s'applique.

4. ANNULATION

SNIPES se réserve le droit d'interrompre le jeu-concours à tout moment et sans préavis pour des raisons importantes. Une interruption pour raison importante peut notamment avoir lieu si, pour des raisons techniques ou juridiques, le bon déroulement du jeu-concours ne peut plus être garanti. Toute responsabilité envers les participants est exclue dans ce cas. Si une telle interruption est causée par le comportement intentionnel d'un participant, le SNIPES peut exiger de cette personne qu'elle rembourse les dommages subis de ce fait.

5. RESPONSABILITÉ

SNIPES s'efforce de fournir des informations exactes et à jour. Malgré le plus grand soin apporté, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et l'exhaustivité des contenus figurant sur les sites web mentionnés et/ou dans les présentes conditions de participation. SNIPES décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive du prix remporté ou en cas de non-respect des conditions de participation par le gagnant.

La participation au jeu-concours se fait aux risques. SNIPES SE, ainsi que les entreprises qui lui sont affiliées, ne sauraient être tenues responsables des dommages résultant de la participation au jeu-concours. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, ni en cas de dommages portant atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Si certaines dispositions de ces conditions de participation sont ou deviennent

invalides, cela n'affecte pas la validité du reste des conditions de participation. Tout recours juridique est exclu. Un paiement en espèces, une modification ou un échange du gain n'est pas possible. Les droits au gain ne sont pas transmissibles. Ces conditions de participation et l'ensemble de la relation juridique entre les participants et SNIPES sont exclusivement régis par le droit de la République fédérale d'Allemagne.

INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 13 DU RGPD

Responsable de la collecte des données :

Snipes SE
Schanzenstraße 41,
51063 Cologne, Allemagne,
Tel.: +49 (0) 221 - 977 79 0.

Coordonnées du responsable de la protection des données :

Martin Hölscher, adresse comme ci-dessus, e-mail : privacy@snipes.com

Les données personnelles suivantes ont été collectées auprès de toi :

Prénom, nom de famille, date d'anniversaire, adresse e-mail.

Objectifs pour lesquels les données personnelles seront traitées :

Prise de contact pour le traitement des gains et l'envoi par SNIPES ou par des tiers mandatés par SNIPES.

Base juridique du traitement :

Art. 6 Abs. 1 DSGVO

(a) Consentement de la personne concernée au traitement des données personnelles te concernant pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

(f) Le traitement est nécessaire aux intérêts légitimes du responsable ou d'un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les droits et libertés fondamentaux de la personne concernée qui exigent la protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant.

Destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles :

Les employés de SNIPES SE ou les tiers mandatés par SNIPES SE pour la gestion des gains.

Durée de conservation des données personnelles ou, à défaut, critères de détermination de cette durée :

Deux semaines après l'envoi du prix au gagnant, les données personnelles seront détruites.

Tu as le droit d'obtenir des informations de la part du responsable sur les données personnelles concernées (art. 15 RGPD) ainsi que la rectification (art. 16 RGPD) ou l'effacement (art. 17 RGPD) ou la limitation du traitement (art. 18 RGPD) ou la portabilité des données (art. 20 RGPD) ainsi qu'un droit d'opposition au traitement (art. 21 RGPD). Tu peux adresser tes demandes à ce sujet au responsable de la protection des données mentionné ci-dessus.

Si le traitement des données est uniquement basé sur l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD, c'est-à-dire que tu as donné ton consentement à la collecte et au traitement des données, tu as le droit de retirer ton consentement à tout moment, mais sans que la légitimité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'au retrait ne soit affectée

En outre, tu as le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance compétente.

Il s'agit du délégué à la protection des données et à la liberté d'information du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie,

Kavalleriestr. 2-4, 40213 Düsseldorf, tél. : 0211-38424-0, fax : 0211-38424-10,

e-mail : poststelle@ldi.nrw.de.

En ce qui concerne l'évaluation des données relatives à ta personne, il n'existe pas de prise de décision automatisée.